38 Avenue de la République
77380 COMBS-LA-VILLE
cfc77serviceclient@gmail.com

N° D'AGRÉMENT : E1607700170

REGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Les élèves devront se présenter dans une tenue correcte, et devront avoir un comportement respectueux et polit vis-à-vis du personnel de l'établissement et des autres candidats.
Les élèves ne devront pas perturber, pas leur comportement (bavardage, chahut, etc…), le bon déroulement des cours sous peine d'expulsion de la salle.

Article 2 :

Pour leur cours de code, les candidats devront être ponctuels (sinon, ils se verront refuser l'accès à la salle), et la même ponctualité est demandée pour la conduite.
Les candidats devront se présenter à l'établissement de façon bénéfique et participative (pas sous influence de drogue, alcool, médicaments, etc …) sous peine de se voir refuser l'accès aux salles, ou aux leçons de conduite (les leçons refusées restant dues).
Les candidats devront, pour leur leçon de conduite, avoir avec eux **leur livret de formation.**
L'oubli de ce livret entrainera l'annulation de la leçon, mais elle restera due.

Article 3 :

Toutes prestations non décommandées 48 heures ouvrables à l'avance, sera considérée comme due (sauf sur présentation d'un certificat médical, ou accord avec la direction). Aucune annulation de prestation, ne sera prise en compte par l'intermédiaire de notre répondeur.

Article 4 :

Toutes les prestations devront être soldées selon les modalités décrites sur votre contrat de formation.
Le solde des prestations devra être soldée 10 jours avant l'examen, sinon la présentation à l'examen sera annulée et reportée à une date ultérieure.

Article 5 :

Tous les candidats au code devront s'acquitter de la somme de 30 €, cette redevance sera payable exclusivement en ligne au moment de la réservation du passage d'examen auprès d'un centre agréé (liste consultable à l'auto-école sur demande). Ce prix couvre toutes les prestations nécessaires à un unique passage du code, y compris l'inscription et la remise du résultat.